

<b>FICHE FORMATION</b>	
<b>Intitulé de l'action</b>	VAE « Animalier en parc zoologique »
<b>Public concerné, prérequis, nombre</b>	Toutes personnes quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation. Justifier d'au moins 1 an d'expérience dans le domaine des parcs zoologiques (au contact des animaux)
<b>Catégorie d'action</b>  (au sens de l'article L6313-1 du code du travail)	Action permettant de faire valider les acquis de l'expérience
<b>Objectifs et compétences visées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de décrire son activité à travers son expérience professionnelle</li> <li>- Pouvoir analyser les spécificités des situations de travail</li> <li>- Structurer et organiser sa pensée</li> <li>- Se préparer à l'entretien oral avec le jury de validation</li> </ul>
<b>Contenu et méthodes mobilisées</b>	<p>La démarche se fait en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien définir son projet</li> <li>- Prendre contact avec la MFR-CFA de Carquefou</li> <li>- Être recevable lors du dépôt du dossier n°1</li> <li>- Rédiger et rendre le 2<sup>ème</sup> dossier</li> <li>- Présenter son dossier lors d'une évaluation finale devant un jury de professionnels</li> </ul> <p>L'accompagnement reste individualisé par une personne référente et peut se faire à distance (courrier, mail, téléphone, visio,...) ou à la MFR –CFA de Carquefou.</p> <p><a href="http://www.vae.gouv.fr">www.vae.gouv.fr</a></p>
<b>Durée &amp; Dates</b>	L'accompagnement à la VAE se déroule sur un forfait de 17 heures ajustables en fonctions des besoins du candidat et de son financement. Ce forfait est utilisé sur des périodes de 2 ou 3 heures réparties sur plusieurs mois.
<b>Lieu</b>	L'accompagnement de la VAE peut se faire à distance (mail, courrier, téléphone, visio,...) ou sur le site de la Charmelière à Carquefou (44)
<b>Coût par participant</b>	Pour les salariés : l'accompagnement à la VAE peut se faire par la mobilisation du compte personnel de formation. Pour les demandeurs d'emploi : Des aides peuvent être octroyées par les pôles emplois (se renseigner auprès d'eux.)
<b>Responsable de l'action</b>	J. AUBRY

<b>Formateurs, Animateurs et intervenants</b>	J.AUBRY
<b>Evaluation de l'action</b>	<p>La validation de la certification peut-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Totale : lorsque toutes les conditions sont réunies</li> <li>- Partielle : permet d'obtenir un ou plusieurs certificats de compétences professionnels à vie</li> <li>- Refus : Lorsque les conditions de compétences et d'aptitudes et de connaissances ne sont pas remplies</li> </ul>
<b>Accessibilité</b>	Cette action de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite et à tous horizons.
<b>Modalités d'inscription</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre contact avec la MFR-CFA de Carquefou</li> <li>- Accepter le devis proposé</li> <li>- Possibilité de suivre la VAE tout au long de l'année</li> </ul>
<b>Suite de parcours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BAC pro agricole ou BTS selon de profil du candidat</li> </ul>